



SOCIETE HIPPIQUE FRANCAISE

Note Financière 2018

EPREUVES JEUNES CHEVAUX ET PONEYS

FINALE NATIONALE

ATTELAGE

1 GENERALITES

1.1. Champ d'application de la présente note et généralités

La présente note comporte l'ensemble des éléments financiers des épreuves d'élevage applicables pour l'année 2016. Ces éléments financiers ne sont que des compléments ou rectificatifs du Règlement des Epreuves d'Elevage publié sur le site www.shf.eu. Tous les montants de la présente note financière sont Toutes Taxes Comprises (TTC).

Le montant de l'adhésion à la SHF pour une année civile est de 50 € (cf. RG art. 12.3). Les dotations détaillées dans la présente note financière concernent les primes allouées aux chevaux et poneys autorisés à concourir dans les épreuves SHF.

Le montant des primes allouées aux finales pourra faire l'objet d'ajustement en fonction de la somme globale versée sur les concours régionaux et interrégionaux.

1.2. Forfait, engagement terrain, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney

1.2.1. Forfait

Les conditions de validité d'un forfait sont celles énumérées au Règlement général des compétitions de la FFE (art. 23.2.3).

1.2.2. Engagement terrain

Les conditions d'engagement terrain sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2). Les pénalités d'engagement terrain sont les suivantes :

Epreuves	Montant
CSO Cycle Classique Formation	Montant de l'engagement + 10 €
CSO Cycle Classique Qualification	Montant de l'engagement + 20 €
CSO Cycle Libre	
CCE, DRESSAGE, ENDURANCE, ATTELAGE, Jeunes poneys	

1.2.3. Changement d'épreuves ou de cheval/poney

Les conditions de changement d'épreuve ou de cheval/ poney sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2).

En Cycle Classique et Cycle Libre CSO, dans le cas d'un changement d'épreuve vers un niveau inférieur, ces changements d'épreuve ou de cheval/poney sont sans pénalité.

En CSO Cycle Classique Formation et Qualification, dans le cas d'un changement d'épreuve vers un niveau supérieur, les conditions financières sont les suivantes :

- Engagement initial remboursé
- CSO Cycle Classique Formation : Engagement de l'épreuve supérieure débité + une pénalité de 10€
- CSO Cycle Classique Qualification : Engagement de l'épreuve supérieure débité + une pénalité de 20€

1.2.4. Rattrapage d'engagement

Les conditions de rattrapage sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2). Elles sont applicables uniquement sur les CIR de CSO et les Finales Nationales.

Les rattrapages d'engagements sur les épreuves de CIR CSO sont du montant de l'engagement majoré de 20€.

Les pénalités de rattrapage d'engagement (en plus du montant de l'engagement) sont de 1 fois le montant de l'engagement. Ces pénalités sont plafonnées à 100 €.

1.3. Primes et surprimes

Chaque épreuve bénéficie d'une dotation propre répartie de manière non discriminatoire entre les chevaux qui y participent. Les épreuves régionales de Cycle Classique de Concours Complet, dressage et Hunter donnent lieu à l'allocation de surprimes selon les modalités définies ci-après.

Dans ce cas et afin d'éviter toute discrimination entre catégories de chevaux pour le calcul des gains qualitatifs aux finales nationales, des gains théoriques sont calculés pour les chevaux ne bénéficiant pas de la prime ou de la surprime. Ils correspondent aux dotations qu'auraient reçues les chevaux bénéficiant de la prime et de la surprime.

1.3.1 Primes CSO et CCE Cycle classique Finales nationales

Dans chaque catégorie d'âge en CSO, le montant de la prime est différencié pour les épreuves réservées aux chevaux enregistrés dans les studbooks du cheval de selle français (SF), du cheval anglo-arabe (AA) et du cheval anglo-normand (CSAN) d'une part, et aux chevaux issus de tout autre Livre Généalogique et OC d'autre part.

1.3.2 Primes et surprimes – hors CSO et CCE Cycle classique Finales nationales

1.3.2.1 Primes

Les dotations détaillées dans la présente note financière concernent les primes allouées aux chevaux et poneys autorisés à concourir dans les épreuves SHF.

Le montant des primes allouées aux finales pourra faire l'objet d'ajustement en fonction de la somme globale versée sur les concours régionaux et interrégionaux.

1.3.2.2 Surprimes

Une surprime est attribuée lors des épreuves du cycle classique de Dressage et Hunter aux chevaux primés, et inscrits soit au stud-book du cheval de selle français à la naissance ou à titre initial, soit au stud-book du cheval de selle français (SF), du cheval anglo-arabe (AA) et du cheval anglo-normand (CSAN).

Cette surprime correspond à 20% du montant des gains et profits alloués à l'occasion des épreuves concernées.

En cycle libre, aucune surprime n'est allouée.

4 ATTELAGE

4.1 Engagements

En euros	Finale
1 ^{ère} année	
2 ^{ème} année	71
3 ^{ème} année	92

4.2 Dotations Finale nationale

La valeur des primes dans chaque épreuve dépendra de la proportion de chevaux classés.

Pour chaque catégorie (2^{ème} année ou 3^{ème} année) la dotation globale de l'épreuve sera déterminée par le nombre de partants selon la grille suivante :

	En euros
2 ^{ème} année	228
3 ^{ème} année	370

Répartition de la dotation

La dotation globale est répartie entre les chevaux classés ELITE, EXCELLENT et TRES BON en fonction du nombre d'unités de prime attribué à chaque niveau de classement :

Mention	Nb d'unités de prime
ELITE	4
EXCELLENT	2
TRES BON	1

Exemple : Finale de 2^{ème} année avec 40 chevaux partants. La dotation globale de l'épreuve est de $40 \times 228 = 9\,120$ €.

4 chevaux classés ELITE, 10 chevaux classés EXCELLENTS et 14 chevaux classés TRES BONS, soit $(4 \times 4) + (10 \times 2) + (14 \times 1) = 50$ unités de primes distribuées. La valeur de l'unité de prime est donc de $9\,120/50 = 182,40$ €. Le montant de la prime ELITE s'établit à $4 \times 182,40 = 729,60$ €.